
Certificat multidisciplinaire (création et nouveaux médias) - 4827

RESPONSABLE :

Cathy Vezina
819 762-0971 poste 2298

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Ce programme permet à l'étudiant de se former dans des disciplines ou des champs d'études de son choix; d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles dans les domaines liés directement à ses besoins, qu'ils soient personnels ou professionnels; de faire la synthèse critique des connaissances acquises qu'il aura intégrées en un savoir applicable à sa situation professionnelle; d'évaluer de façon continue ses apprentissages; de vérifier ses intérêts et ses motivations avant de faire le choix d'un programme disciplinaire ou encore de se préparer à répondre aux conditions d'admission d'un autre programme.

Aux fins d'obtention du grade de bachelier par cumul, ce certificat n'est rattaché à aucun secteur en particulier. Cependant, les cours suivis peuvent être pris en compte dans le calcul des composantes requises pour l'obtention d'un tel grade, conformément aux dispositions du règlement des études de premier cycle de l'UQAT.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et présenter un dossier faisant état de son intérêt, des connaissances acquises et des expériences de travail; lorsque requis, le candidat devra se présenter en entrevue. Tous les candidats doivent démontrer une préparation et des aptitudes suffisantes pour entreprendre des études universitaires; au besoin, un candidat dont le dossier ne sera pas concluant pourra être tenu de débiter sa formation par un cours permettant le développement d'habiletés de travail.

PLAN DE FORMATION :

Le programme compte 30 crédits. L'étudiant choisit ses activités dans un minimum de deux disciplines, ou champs d'études, parmi l'ensemble des cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Un minimum de six crédits sont requis dans chaque discipline ou champ d'études choisi. La règle des préalables doit être respectée.

30 crédits optionnels

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Conformément aux dispositions du règlement des études de 1er cycle de l'UQAT (article 2.8.6), les cours ayant servi à l'émission d'un diplôme ne peuvent pas être comptabilisés aux fins de l'obtention du certificat multidisciplinaire. L'étudiant désireux d'inclure dans le certificat multidisciplinaire un ou des cours réussis antérieurement à son admission au programme doit compléter le formulaire prévu à cette fin, disponible dans chacun des modules.

